

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de CORME-ECLUSE
EXTRAIT DU REGISTRE

Nombre de Conseillers :

En exercice.....15

Présents..... 14

Votants.....14

Mardi 3 février 2026

L'an deux mil vingt et six et trois février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORME-ECLUSE, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MARTIN Olivier, Le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal mardi 27 janvier 2026

Membres présents : M MARTIN Olivier, BINET Nicolas, MATIGNON John, GAUTIER Dominique, PAPIN Benoît, DAUBANNAY Dominique, CHERGUI Arnaud, et Mmes GUERIN Michèle, MARTIN Béatrice, VIAUD Adeline, DAUBANNAY-TABURET Céline, CARON-BONNEAU Sophie, Mmes BONJEAN Aurélie, COUSSOT Monique.

Membres absents : M VILAIN Christophe

Secrétaire de séance : M BINET Nicolas

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025

M Le Maire soumet le compte rendu de conseil du 18 décembre 2025, un avis favorable est émis par l'ensemble du conseil municipal.

2026-01 : Convention de mise à disposition de la Piscine de la Lande-CARA en faveur des scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enfants des communes Corme-Ecluse et Grézac sont accueillis à la piscine communautaire, au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Le bassin est mis à disposition pour 10 séances 35 minutes du 19 mars au 3 avril 2026 pour un forfait de 40 élèves.

 Un cycle de 10 séances de 35 minutes au prix de 3€ par enfant (Forfait de 40 enfants)

Soit 3€x40x10 = 1 200€ pour l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation de 2025/2026 pour les enfants de l'école publique de Corme-Ecluse-Grézac ; autorise M Le Maire à signer la convention.

2026-02 : Convention de mise à disposition d'un terrain pour ENEDIS

M Le Maire explique que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété de la commune.

Sur une partie de la parcelle ZB 18 située « Les brandes à Blond », Enedis souhaite installer une armoire de coupure et tous ses accessoires pour alimenter le réseau de distribution publique d'électricité.

Les appareils situés sur cet emplacement feront partis de la concession Enedis et à ce titre seront entretenus et renouvelés par Enedis.

A cet effet, M Le Maire propose de signer une convention avec Enedis et la commune pour cette mise à disposition. La convention prendra effet à la signature de celle-ci et est conclue pour la durée des ouvrages. Si le poste venait à être désaffecté et déséquipé, Enedis se charge de l'enlèvement des ouvrages.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte les termes de la convention établie entre Enedis et la commune de Corme-Ecluse ; et charge et autorise M Le Maire à signer la convention, et tout document de rapportant à cette décision.

2026-03 : Aide financière pour le fonctionnement de l'établissement scolaire de Corme-Ecluse et pour

le RASED

✓ Aide financière pour le fonctionnement de l'établissement scolaire de Corme-Ecluse :

Le Maire propose de continuer de verser une somme globale en début d'année civil d'un montant de 55€/ enfant présent à la rentrée scolaire N-1, comme il avait été décidé les années précédentes.

Pour l'année 2026, à la rentrée scolaire 2025/2026, nous avons 36 élèves, donc le montant de l'allocation sera 1980€ (55€ x 36 élèves = 1960€).

Le directeur de l'école devra présenter en juin et décembre l'ensemble des achats effectués avec cette somme à la commune.

✓ Aide financière pour le RASED

M Le Maire explique que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) fait partie du pôle ressource de la circonscription de Royan piloté par l'Inspectrice de Education Nationale. Le RASED intervient régulièrement dans notre école, sert à aider les enfants en difficultés scolaires ou avec des handicaps pour une meilleure inclusion en classe.

Le RASED est composé d'enseignants spécialisés et de psychologues de l'Education Nationale qui a besoin de moyens pour fonctionner correctement.

Le RASED demande un soutien financier pour le fonctionnement (livres, jeux, papeterie ...) de 1.50€/élève calculé comme suit :

- Rentrée scolaire 2025/2026 36 élèves dans l'établissement scolaire soit
36 Elèves x 1.50€ = 54.00€ année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver ces propositions comme suit la somme de 55€/enfant soit 1980€ à l'Etablissement scolaire de Corme-Ecluse et la somme de 1.50€/enfant pour l'aide au fonctionnement du RASED soit 54.00€, seront allouées pour l'année civile 2026. Et **charge M Le Maire** de l'exécution de cette délibération et des mandatements qui en découleront.

2026-04 : Subvention accordée aux associations pour l'année 2026

M Le Maire propose de prendre une délibération annuelle pour les demandes de subventions récurrentes et d'établir un tarif seulement pour toutes les demandes des associations de la commune, des établissements scolaires, les associations pour l'aide alimentaire et l'association « Les amis des Bêtes ».

Ces tarifs s'appliqueront sur toutes les demandes de l'année 2026.

	Montant voté Pour l'année 2026
Association de la commune (qui réalise des actions sur la commune et qui en font la demande)	200€
Enfant résident sur la commune pour les voyages des collèges, lycées et MFR	40€/enfant
Enfant résident sur la commune en apprentissage (chambres des métiers)	45€/enfant
Restaurant du cœur	300€
Banque Alimentaire -Solidarité Saujon	300€
L'Association « Les amis des bêtes » de Médis	100€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition et ces tarifs pour l'année 2026 et de subventionner que les associations nommées ci-dessus. Et **charge M Le Maire** de l'exécution de cette délibération et des mandatements qui en découleront.

M Le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'ADMR qui a pour mission de proposer des services d'aide à domicile de la naissance à la fin de vie. L'association de Saujon est en déficit de 2976€. Pour maintenir ce service que plusieurs familles (18 familles en décembre 2025) de Corme-Ecluse utilisent, elle sollicite la commune pour une aide financière. L'ADMR emploie 4 personnes de Corme-Ecluse. Après en avoir débattue, l'assemblée souhaite avoir de plus ample renseignement sur ce problème financier, cette décision est reportée à une autre séance.

2026-05 : Travaux de voirie 2026

M Le Maire donne la parole à M Binet pour la présentation des devis pour les travaux de voirie 2026.

M Binet présente les devis pour les travaux de voirie :

- ✓ Rue des Thénots : Elargissement de la route passera de 3m à 4m pour améliorer la circulation de cette voie communale très fréquentée. Cette voie est longue, il est décidé de phaser les travaux en 2 ou 3 phases.
- ✓ Impasse des prairies : réfection de la voirie en bi-couche et aménagement d'un caniveau central

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

	Syndicat de voirie- Saintes	STPA Cozes	PICOULET Gémozac	EUROVIA Royan
Rue des Thénots :	1ère phase 54031.56€ TTC 2ème phase : 76 646.69€TTC	3 phases de 52592.20€ TTC	3 phases de 23220€ TTC	3 phases de 37860€ TTC
Total :	130 678.25€ TTC	157 776.60€TTC	69 660.00€TTC	113 580. 00€ TTC
Impasse des Prairies	14 694.50€ TTC	16 323.00€ TTC	21 780.00€TTC	

Il est proposé au conseil de retenir l'entreprise ETATP Picoulet pour la rue des Thénots d'un montant de 69 660.00€ TTC et de réaliser en deux phases les travaux, la phase 1 cette année d'un montant de 23 220.00€ TTC et les phases 2 et 3 pour l'année 2027 d'un montant de 46 440.00€ TTC.

Et Le Syndicat de la Voirie 17, pour les travaux de l'impasse des prairies pour un montant de 14 694.50€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants, d'accepter le devis de l'entreprise ETATP Picoulet pour la rue des Thénots d'un montant de 69 660.00€ TTC et de réaliser en deux phases les travaux, la phase 1 cette année d'un montant de 23 220.00€ TTC et les phases 2 et 3 pour l'année 2027 d'un montant de 46 440.00€ TTC ; d'accepter le devis du Syndicat de la Voirie 17, pour les travaux de l'impasse des prairies pour un montant de 14 694.50€ TTC. Et d'inscrire aux budgets 2026 et 2027 ces dépenses d'investissement et d'autoriser M Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision

2026-06: Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation des bâtiments du presbytère en mairie/Salle de conseil-Mariage/Bibliothèque

M Le Maire rappelle que l'appel d'offre pour le marché public pour les travaux de réhabilitation des bâtiments du presbytère en mairie/salle de conseil et mariage/ bibliothèque s'est déroulé du 1 décembre 2025 au lundi 12 janvier 2026. Le marché a été fructueux, 28 entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offre et M Pascal Wilke notre architecte, s'est réunie le 15 janvier pour ouvrir les plis et vérifier que le marché était fructueux, puis le 27 janvier pour l'étude et la notation de chaque entreprise. Seul le lot 01 Partie C aménagement paysager du jardin n'a pas reçu de réponse, cette prestation sera réalisée en régie par la commune.

M Le Maire expose le résultat de la commission d'appel d'offre et indique les entreprises présentant les meilleures qualités techniques et économiques pour ce projet retenues par la commission. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous avec les montants en € HT et TTC.

Partie A et B : Mairie/salle de conseil-mariage/Bibliothèque

Lot	Entreprise	Prix HT	TVA	Prix TTC
LOT 1 : Démolition	NICO LTD 33 St André de Cubzac	34 043,00 €	6 808,60 €	40 851,60 €
LOT 2 : Gros œuvre	SAS ECGM Royan	167 702,73	33 540,55 €	201 243,28 €

LOT 3a : Charpente Bois	SAS AMCC St Genis de Saintonge	17 361,25 €	3 472,25 €	20 833,50 €
LOT 3b : Couverture Zinguerie	SAS AMCC St Genis de Saintonge	11 713,45 €	2 342,69 €	14 056,14 €
LOT 4 : Menuiserie exterieur	SARL DEPEUX Gémozac	92 811,00 €	18 562,20 €	111 373,20 €
LOT 5 : Menuiserie Interieur Bois	Ets LEDENT Semussac	34 716,38 €	6 943,28 €	41 659,66 €
LOT 6 : Plâtrerie	SARL GOURAUD St Martial de Vitaterne	65 677,30 €	13 135,46 €	78 812,76 €
LOT 7 : Electricité+ option	SARL HERBELOT Pons	59 967,91 €	11 993,58 €	71 961,49 €
LOT 8: Plomberie Chauffage Clim	SAS DUPRE Solutions Energies - Saintes	78 976,81 €	15 795,36 €	94 772,17 €
LOT 9 : Carrelage revêtement sol	Ets RENOU- GUIMARD Saintes	36 870,47 €	7 374,09 €	44 244,56 €
LOT 10 : peinture	SOLS ET PEINTURES Surgères	23 356,53 €	4 671,31 €	28 027,84 €
Totaux		623 196,83 €	124 639,37 €	747 836,20 €

Partie C : Aménagement extérieur

Lot	Entreprises	Prix HT	TVA	Prix TTC
LOT 02 : Terrassement VRD + option	ETATP PICOULET Gémozac	70 634,48 €	14 126,90 €	84 761,38 €
		70 634,48 €	14 126,90 €	84 761,38 €
TOTAUX de l'opération		693 831,31 €	138 766,26 €	832 597,57 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants

(Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix)

- ✓ D'accepter les devis et le montant des travaux pour la réhabilitation des bâtiments du presbytère en mairie/Salle de conseil-Mariage/Bibliothèque des entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 693 831.31€ HT et 832 597.57€ TTC
- ✓ D'inscrire au budget 2026 ces dépenses d'investissement en opération 156, et d'autoriser M Le Maire à signer tous les devis et tous les documents se rapportant à la présente décision

Questions diverses : Néant

La séance s'est clôturée à 20h35